



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL
15 mars 2024

Convocation du : 08/03/2024 **Ouverture de séance** : 20h00 **Clôture de séance** : 21h30

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice : 13

Membres du Conseil municipal présents :

Mesdames : MARTIN Marie-Joséphé, MAUCOURANT Emmanuelle, TRAJKOVSKI Maja

Messieurs : ESTANAVE Samuel, FAVORY Yannick, LAIDIÉ Frank, MOREL Sébastien, VIENNET Yvan

Étaient absents excusés : Céline BECOULET, Sylvie BOUQUET, BRAILLARD Nicolas, Bruno DAVID et Gaëtan BOUSSON

Emmanuelle MAUCOURANT est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR Session ordinaire

- Délibération : emprunt court terme relais
- Délibération : suppression de poste agent de maîtrise – création de poste agent de maîtrise principal
- Questions diverses

1/ Délibération : emprunt court terme relais

Le maire expose qu'il est opportun de recourir à un emprunt court terme relais dans l'attente du versement de l'ensemble des subventions attendues et du Fonds de compensation de la TVA.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les 2 banques ayant répondu, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un emprunt court terme relais dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 700 000.00 euros

Durée : 2 ans

Variable : Euribor 3 mois + 0.56 %

Périodicité : intérêts trimestriels sur capital débloqué – capital in fine

Frais et commissions : 700 euros

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

2/ Délibération : CDG 25 : convention cadre - missions complémentaires

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le budget communal,
Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de modifier un poste en raison de l'avancement de grade de l'agent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- la création d'1 emploi d'agent de maîtrise principal permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/04/2024

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agent de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise principal :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

- la suppression d'1 emploi d'agent de maîtrise principal permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/04/2024

Emploi(s) : Agent de maîtrise

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

LAIDIÉ Frank

ESTANAVE Samuel

FAVORY Yannick

MARTIN Marie-Josèphe

MAUCOURANT Emmanuelle

MOREL Sébastien

TRAJKOVSKI Maja

VIENNET Yvan